

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE
ÉCONOMIQUE - (N° 4045)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 41

présenté par

M. Benoit, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Hillmeyer,
Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Piron, M. Reynier, M. Richard,
M. Rochebloine, Mme Sage, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et
M. Weiten

ARTICLE 31 BIS G

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de l'évolution des coûts de production en agriculture »

les mots :

« des coûts de production en agriculture et de leur évolution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est d'opérer une distinction entre les coûts de production en agriculture en eux-mêmes, et leur évolution anticipée.